

Image not found or type unknown



Refus de remboursement d'un achat en magasin

Par **labrousse_old**, le **07/11/2007** à **20:29**

bonjour,
j'ai acheté des pièces pour le véhicule de ma fille pour une valeur de 153 euros.
malheureusement, le véhicule ne peut être réparé et je suis retourné chez le commerçant pour me faire rembourser. (tout est dans l'emballage de la vente) . celui-ci refuse un remboursement et propose soit un avoir soit un remboursement partiel Est-ce légal ?
merci de votre réponse et meilleures salutations
deny labrousse